

AGS : Commission de suivi Frais de santé et Prévoyance

## Frais de santé & Prévoyance, première commission de suivi en demi-teinte !

### Synthèse

La première réunion de la Commission de suivi de l'Accord Frais de santé & Prévoyance eu lieu jeudi 8 octobre 2020 :

- Le contrat collectif (régime complémentaire de base) obligatoire est **déficitaire** avec un ratio Prestations / Cotisations (P/C) de plus de 108%,
- Les options A & B sont **bénéficiaires** avec des P/C inférieurs à 60%,
- Le contrat collectif obligatoire de prévoyance est **déficitaire** avec un ratio P/C de plus de 129%.

Concernant les options, la Direction avec son prestataire, ont décidé **UNILATERALEMENT** de réduire les cotisations de 15% : **nous pensons que cette démarche est à contre-sens alors que les prestations de l'option B, par exemple, ne sont pas encore à l'attendu des salariés.**

### Régime de base

Pour mémoire le régime complémentaire obligatoire de base appliqué en 2019 ne prend pas en compte les modifications qui ont été négociées fin 2019 pour intégrer le reste à charge 0.

**Une bonne nouvelle tout d'abord : le régime de base AGS est de très bon niveau car il reste à charge, en moyenne, seulement 6,7% du coût de la santé.**

**Mais le régime de base 2019 est déficitaire car son ratio Prestations sur cotisations (P/C) est de 1,085.**

Pour information :

Régime santé Bénéficiaire	Régime santé à l'équilibre	Régime de santé déficitaire
P/C < 0,9	P/C > 0,9 et < 1	P/C > 1

Le déficit a été prélevé dans les réserves.

Ce déficit peut avoir plusieurs causes, nous ne pourrions voir s'il se régule et passe à l'équilibre que dans le futur. D'ailleurs la règle générale appliquée dans la mutualité est d'attendre 2,5 à 3 ans pour savoir si un régime de base est à l'équilibre

La direction veut prendre ces décisions sur 2 années consécutives de fonctionnement du régime obligatoire et nous sommes du même avis, **à la différence que nous voulons neutraliser l'année 2019 qui ne prend pas en compte les avenants du reste à charge 0.**

## COVID19 : Protégez-vous !

Pendant la crise, 1 question ? Une adresse mail unique : fo.ags.aq@gmail.com

Ingénieurs  
&  
Cadres

by  
**FO**  
Ariane Group

## Sur-complémentaires

Vous êtes 32% à avoir adhéré à une sur-complémentaire (9,5% l'option A et 22,5% l'option B).

Ces options sont bénéficiaires, notamment l'option B qui a un ratio P/C de 0,5.

La commission de suivi et l'analyse du prestataire (Malakoff Humanis) nous ont donné raison sur plusieurs points :

- Adhérer à l'option B garde du sens car cette sur-complémentaire améliore plusieurs prestations, notamment l'optique,
- Les prestations de l'option B ne sont pas au niveau de ces cotisations, ce que nous avons affirmé dès la clôture des négociations sur les options en 2018.

Le prestataire santé d'AGS a donc acté en séance de baisser les cotisations de 15% des options suivant le tableau ci-dessous :

Cotisations salariés au 1 <sup>er</sup> janvier 2021		
	Cotisation « Isolé »	Cotisation « Famille »
Option A	0,13% PMSS (0,15% en 2020)	0,31% PMSS (0,37% en 2020)
Option B	0,46% PMSS (0,54% en 2020)	1,16% PMSS (1,36% en 2020)

**Là encore nous pensons que cette démarche est à contre sens : L'effet yo-yo des cotisations n'a jamais été un gage de sérieux en termes de santé, il faut donc renégocier cette option afin de prendre en compte les besoins des salariés !**

Cette démarche fait également apparaître les dangers de négocier les options au niveau du central, ce que nous dénonçons depuis 2018, car cela ne sera jamais la priorité de la Direction vu le calendrier social.

## Prévoyance

Ce contrat obligatoire est lui aussi déficitaire avec un ratio P/C de 1,295.

Malheureusement, l'année 2019 est une année sombre pour AGS et ses salariés en termes de décès. En effet, nous avons eu 6 décès de plus que les hypothèses prises en compte lors des négociations (à savoir 8).

En termes d'Arrêt de Travail (AT), AGS a eu 90 dossiers à traiter en 2019 et 1 dossier d'invalidité.

Ce déficit a également été prélevé dans les réserves.

Aussi si l'année 2020 confirme ces tendances, les partenaires sociaux (Direction et OSR) devront entamer la négociation dès début 2021 ! Cependant l'impact d'un régime prévoyance est, en règle générale dans la mutualité, calculé sur 5 ans, on en est loin...

## Et maintenant ?

Suite à cette commission de suivi, les représentants FO AGS Issac-Brest-Biscarosse ont demandé à leurs partenaires de co-gestion du CSE-E l'ouverture de discussion en interne afin de subventionner l'ensemble des sur-complémentaires disponibles dans notre établissement. Par ailleurs, ce sujet fait partie de notre campagne électorale 2019.

Nous demandons également à la Direction Générale d'engager des négociations sur les prestations des options A & B du prestataire, retenues dans le contrat obligatoire.